

## ESSAIS DE PRESSION / CHEMINÉE

 Avant compteur

 Après compteur

Pression de service \_\_\_\_\_ mbar

N° de dossier \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

### COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Référence	:	
Adresse	:	
NP / Localité	:	

### PROTOCOLE D'ESSAI DE PRESSION

Date	:	
Pression au début de l'essai	:	_____ mbar
Durée de l'essai	:	_____ minutes
Pression à la fin de l'essai	:	_____ mbar
Type de fluide	:	_____
Essais effectués par	:	_____
Le monteur soussigné atteste que : - Le matériel et l'outillage pour l'assemblage par sertissage sont certifiés SSIGE (directives SSIGE G1, édition 2017, chap. 5). - Les composants du système à sertir (matériel et outillage) proviennent du même fournisseur. - Etant responsable de l'exécution et du contrôle de l'installation, il a participé à un cours de pose organisé par le fournisseur du système. - L'installateur autorisé garantit avoir effectué l'essai de pression de l'installation selon les directives SSIGE G1, édition 2017, chap. 13.		
Entreprise	:	_____
Date	:	_____ Signature : _____

### CHEMINÉE (changement d'énergie)

Lors d'un changement d'énergie, l'entreprise atteste avoir fait contrôler et nettoyer la cheminée avant la mise en service de l'appareil par le service de ramonage officiel du lieu de l'installation.		
Entreprise	:	
Date	:	_____ Signature : _____
Le distributeur de gaz n'a pas pour mission de vérifier la vacuité du conduit de fumée. L'installateur certifie que le conduit de fumée a été posé conformément aux règles de l'art et qu'il respecte les prescriptions de protection incendie de l'AEAI - SSIGE.		
Entreprise	:	_____
Date	:	_____ Signature : _____

### ÉTABLISSEMENT / RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL

Installateur (Établissement)	Distributeur de gaz (Réception)
Date	Date
Signature du chef d'entreprise ou du contremaître	Signature du contrôleur
N° de fax installateur	